

Legré Mante : "Pas question de repartir de zéro"

Le temps de l'opposition est terminé. Pierre Benarroche, le nouveau maire des 6^e et 8^e arrondissements, est entré dans l'ère de la prise de décisions et de gestion des affaires. C'est fort de ses nouvelles prérogatives que, jeudi soir, il a communiqué sur le projet phare de son secteur en organisant et animant un point d'information en visioconférence sur l'avancement de la réhabilitation du site de Legré Mante.

Pour faire la jonction entre avant et après les élections municipales, il a commencé son intervention en rappelant les promesses de campagne... Puis a défini les objectifs actuels : "dé-

"Ce permis de construire a des points positifs. C'est sur cette base que nous voulons travailler."

pollution et préservation de la santé des habitants", "limitation de l'impact environnemental" et "de la circulation automobile", "préservation et valorisation du patrimoine industriel" et "développement économique en direction du quartier".

Lors de cet exposé, il a rappelé devant les 77 personnes connectées que le site de l'ancienne usine d'acide tartrique - qui a également abrité une fonderie de plomb - est un "terrain privé" appartenant aux sociétés Ginkgo et Constructa qui "se sont associées pour mener cette opération d'aménagement". La mairie n'a donc "pas d'autre vocation que vérifier que le projet soit conforme à la réglementation". Mais un peu plus tout de même, si l'on en croit les objectifs énoncés plus haut.

Pour l'instant, "le permis de construire a été déposé, a rappelé Pierre Benarroche, mais l'ins-



L'ancienne usine est au cœur d'un projet immobilier. Mais avant, il faut dépolluer le site... /G.R.

truction a été suspendue dans l'attente de l'étude d'impact du projet." Il spécifie toutefois que ce dernier comporte "95 logements en accession, 64 logements pour une résidence de personnes âgées, 108 logements dédiés au tourisme", auxquels il faut ajouter "400 places de parking et une place publique".

Si des critiques subsistent quant au nombre de logements - jugé trop important -, aux places de stationnement - "nous sommes favorables à des parkings en amont" -, et sur le manque de mixité sociale malgré les avancées consenties par Ginkgo et Constructa, le maire a assuré à la fin de la rencontre qu'il n'est "pas question de repartir à zéro. Ce permis de construire a beaucoup de points positifs. C'est sur cette base que nous souhaitons travailler."

Il tient toutefois à souligner que le projet comporte une



Près de 80 personnes ont participé, jeudi en fin d'après-midi, au point d'information dématérialisé du maire. /F.R.

phase 2, avec un deuxième permis de construire. "Nous devons en disposer pour avoir un avis global", a glissé, à plusieurs reprises, le maire.

Par ailleurs, il a retoqué la possibilité de faire entrer le terrain de Legré Mante au sein du Parc national des Calanques : "Cela ne peut pas être une simple délibération du conseil municipal, il faut une étude, une enquête

publique, un avis du Conseil d'État"... Bref, trop compliqué.

En revanche, il appelle de ses vœux les deux opérateurs à "soliciter le plan de relance gouvernemental pour la dépollution du site. Il est indispensable que l'État se positionne sur le montant de sa participation." Et de conclure : "Ce serait alors une opération exemplaire".

François RASTEAU

LE PRADO

Cinéma : une honorable récompense qui vaut "Plus que les étoiles"...

La jeune association de cinéma Dune, composée dans sa grande majorité des élèves de l'école des ateliers de l'image et du son dans le quartier du Prado (8^e), vient d'être récompensée lors de la remise des Prix du 48 Hour Film Project Marseille.

Le principe de ce concours est de laisser 48 heures aux différentes équipes inscrites pour écrire un scénario, le filmer, le monter, le tout en respectant différentes contraintes imposées qui pouvaient être l'utilisation d'un objet, d'une phrase de dialogue, d'un personnage ou d'un genre.

Cette année, 26 films étaient en compétition pour répondre aux différentes contraintes pro-



PLAN-DE-CUQUES

● C'est la fête du printemps.

Pour célébrer l'arrivée du printemps, le parc de Miremont va se fleurir aujourd'hui grâce au talent des fleuristes Simone fleurs, de l'Atelier des fleurs, Multi fleurs et La Jardinerie du mail.

À cette occasion, les jeux d'enfants vont rouvrir, avec un tout nouvel accrobranche.

NOAILLES

● Concert au Délice musical.

L'équipe du Délice musical organise demain à 15 h, au 19, rue Estelle (1^{er}), un concert de chants et mélodies russes par le duo Kalinka, composé de Maria et Boris Tomilova. Pour suivre les consignes sanitaires, une jauge réduite est observée dans la salle, avec port du masque et distanciation respectée.

→ Réservation obligatoire ☎ 06 14 31 59 55 et recitalinimisteconcert@gmail.com. Adhésion 10 €, et 15 € l'entrée.